

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 47 (1955)
Heft: 5

Artikel: L'Union syndicale suisse et le problème de la durée du travail
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384903>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Union syndicale suisse et le problème de la durée du travail

La Commission de l'Union syndicale suisse a siégé le 14 mai sous la présidence des collègues Arthur Steiner et Hermann Leuenberger, conseillers nationaux.

Elle a entendu un exposé d'Arthur Steiner, président de l'Union syndicale suisse, sur le problème de la réduction de la durée du travail. L'orateur a rappelé que les fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse ont considéré de tout temps la diminution des horaires de travail comme l'un de leurs principaux objectifs. Bien que dès le lendemain de la première guerre la loi ait limité à quarante-huit heures la durée du travail dans l'industrie, les syndicats n'en ont pas moins poursuivi leur effort pour accroître les loisirs des travailleurs, augmenter la durée des vacances, le nombre des jours fériés payés et des absences indemnisées. Une nouvelle réduction de la durée du travail est nécessaire, et d'ailleurs possible. Elle doit cependant être accompagnée d'un relèvement correspondant des salaires. C'est dire que la question de la durée du travail et le problème de la rémunération ne peuvent pas être dissociés. La réduction de la durée du travail n'est pas seulement un problème social: c'est aussi un problème économique. Le moyen le plus sûr de réduire les horaires de travail sans qu'il en résulte des perturbations de l'activité économique consiste à étendre l'abaissement de la durée du travail sur plusieurs années. Cette méthode faciliterait aussi la révision de la législation en la matière.

L'exposé du collègue Steiner a été suivi d'une longue discussion. La Commission syndicale a voté une résolution qui fixe les positions de l'Union syndicale suisse.

La Commission syndicale a encore pris connaissance d'un exposé du Dr E. Wyss sur la lutte contre le renchérissement. Elle a voté une résolution présentée par le Comité syndical.

Les comptes de l'exercice 1954 et le budget établi pour 1955 ont été acceptés sans discussion. Les autres questions statutaires à l'ordre du jour n'ont appelé aucune observation.